

REFORME DES RETRAITES

DECRYPTAGE

Sources : Réseau retraites, Rapport du COR, Eurostat et Statista.com, SNES-FSU, INSEE.

Déficit des régimes de retraites à l'horizon 2025?

Le gouvernement avance que les régimes de retraites seront déficitaires en 2025. Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) note que les réserves du système de retraite sont évaluées à 5,6 % PIB, largement suffisantes donc pour passer le cap de 2025. De plus, le COR est bien obligé de reconnaître que l'équilibre financier pourrait facilement être atteint par une hausse modeste des cotisations : en moyenne, 1 point de cotisation supplémentaire à l'horizon 2025. Même en se basant sur les évaluations de déficit du rapport, la situation n'a rien de dramatique.

Une baisse programmée du niveau des pensions

La baisse généralisée du niveau des pensions qui s'annonce est la conséquence du choix du gouvernement de plafonner les dépenses de retraites à leur niveau actuel (13,8 % du PIB). La proportion de retraité·e·s dans la population augmentant, c'est leur appauvrissement qui est ainsi programmé. La capitalisation (assurance complémentaire retraite) deviendrait ainsi dans cette logique un complément indispensable pour les plus jeunes et pour celles et ceux qui en auraient les moyens. Cette baisse du niveau des pensions, serait encore aggravée par un système par points.

L'âge d'équilibre c'est quoi ?

Âge d'équilibre, âge pivot, quelle que soit l'expression utilisée, il s'agit bien de nous faire travailler plus longtemps. Tout salarié qui partirait avant 64 ans subirait un malus quel que soit son nombre d'années de cotisation. Par exemple, un salarié qui partirait à 62 ans avec toutes ses années validées subirait un malus de 5% chaque année, soit -10% sur sa retraite.

La réforme n'est pas seulement systémique, elle est avant tout budgétaire !

Le système par points : une machine à faire baisser les pensions

Un système par points « *ça permet de baisser chaque année le montant, la valeur des points et donc de diminuer le niveau des pensions* » comme le confiait François Fillon en 2016.

Dans le projet Macron-Delevoye, 10 euros cotisés donneraient droit à 1 point d'une valeur de 0,55€. Pour affaiblir la mobilisation, le gouvernement risque de faire semblant de reculer en annonçant qu'il garantira la valeur du point. Mais pour garantir le niveau des retraites il faudrait qu'il garantisse encore 3 choses :

- Les retraites risquent de baisser plus ou moins fortement si le point n'est pas indexé sur l'inflation. Par exemple, en raison de l'inflation cumulée un retraité qui avait une pension de 1500€ en 2009 aurait aujourd'hui besoin de 1684€ pour conserver le même pouvoir d'achat.
- Le gouvernement peut aussi modifier l'âge pivot, ce qui revient à augmenter les malus et donc faire baisser les pensions. Il peut par exemple décider de faire passer l'âge pivot de 64 à 65 ans, puis 66 ans et même 67 ans comme en Norvège !
- Mais on peut encore faire varier les retraites perçues en conservant la valeur du point mais en augmentant les sommes cotisées pour obtenir un point. Par exemple, on peut modifier la règle en imposant qu'il faut désormais 12€ pour obtenir un point à 0,55€. Simple mais efficace !

Les générations nées avant 1975 ne seront pas concernées ?

Le gouvernement tente de monter les générations les unes contre les autres en répétant que les générations nées avant 1975 ne seront pas concernées. Attention : des mesures de court terme toucheront tout le monde. Le malus lié à l'instauration d'un âge d'équilibre s'appliquera à tous dès le 1er janvier 2022.

Dans le tableau ci-dessous on voit comment le système s'appliquera aux enseignants en fonction de leur âge :

- la génération née avant 1960 qui partira avant 2022 partira avec les règles actuelles (notamment une décote de -1,25 % par trimestre manquant)

- les générations nées après 1960, qui partiront après 2022 se verront appliquer les malus liés à un départ avant l'âge d'équilibre (64 ans).

Conclusion : tout le monde est perdant !

	Génération	Départ retraite	Règles Système actuel	Règles Système à points	Décote	OU Âge d'équilibre = Âge pivot	Conséquences
	Avant 1960	Avant 2022	x		x		-1,25 % par trimestre manquant - annulation de la décote : 67 ans
APRÈS 1960 : TOUS PERDANTS !							
	1960 – 1964						
	1960	2022	x		x	62 ans et 4 mois	Prise en compte du critère LE PLUS DÉFAVORABLE : durée de cotisation ou écart à l'âge d'équilibre
	1961	2023	x		x	62 ans et 8 mois	
	1962	2024	x		x	63 ans	
	1963	2025	x		x	63 ans et 4 mois	
	1964	2026	x		x	63 ans et 8 mois	
	1965 – 1974	Entre 2027 et 2036	x			64 ans âge qui pourra évoluer en fonction de l'espérance de vie	Si départ avant : - 5% par an • 62 ans : - 10% • 63 ans : - 5% Décote temporaire ou définitive ?
	1975 – 2003	Après 2037	x	x		x	Conversion des droits acquis en points au 01/01/2025
	À partir de 2004	Après 2066		x		x	Système par points dès 2022

Les solutions de financement

Pour contrer cette évolution et améliorer la situation actuelle, des recettes nouvelles sont nécessaires et possibles...

En 2025, la dette sociale serait remboursée, ce sont donc 16 milliards, utilisés actuellement pour rembourser les marchés financiers, qui seront disponibles.

Il faudrait que l'État mette fin aux exonérations sociales qui représentent globalement une perte de 5,2 milliards par an pour la Sécurité sociale et qui n'ont jamais fait la preuve d'effets positifs sur l'emploi.

À moyen terme, les projections du COR sont claires : une augmentation modérée des cotisations sociales (de l'ordre de 0,2 point par an) permettrait d'enrayer la baisse des pensions tout en maintenant la progression des salaires nets.

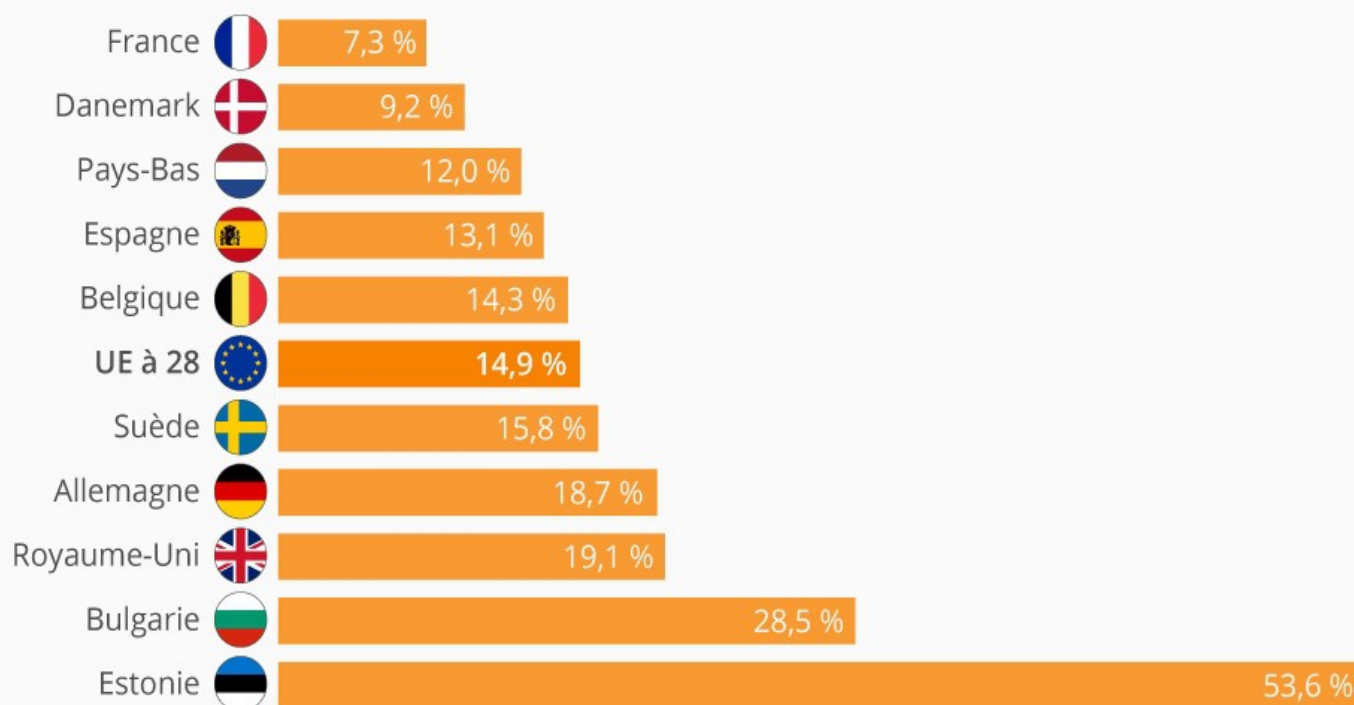
Des retraités pauvres ?

La proportion de retraités menacés de pauvreté dans l'Union européenne était estimée à 14,9 % en 2018 (Eurostat), en augmentation progressive (12,6 % en 2013). Les retraités sont considérés comme menacés de pauvreté à partir des revenus inférieurs à 60 % du revenu médian.

Environ 19 % des retraités sont en situation de précarité économique au Royaume-Uni et en Allemagne. Il est estimé qu'environ 11 % des retraités allemands (65-74 ans) exercent un emploi pour compléter leur pension, bien souvent des petits boulots. Avec un taux de 7,3 % de retraités menacés de pauvreté la France est le pays avec le plus faible taux en Europe. Une statistique qui illustre la relative efficacité du système français de protection sociale des retraités, bien que de fortes disparités perdurent à l'échelle nationale.

Pauvreté des retraités : la France mieux lotie que ses voisins

Part des retraités menacés de pauvreté dans l'Union européenne en 2018 *



* Sélection de pays de l'UE. Donnée de 2017 pour le Royaume-Uni. Eurostat définit le seuil de risque de pauvreté quand les revenus après transferts sociaux sont inférieurs à 60 % du revenu médian.



@Statista_FR

Source : Eurostat

statista

Le choix d'une société solidaire

Derrière la question des retraites, il y a un choix de société. Une société où la notion de solidarité intergénérationnelle ne soit pas un vain mot, une société où nous ne serons pas obligé·e·s de travailler jusqu'à n'en plus pouvoir pour le plus grand bénéfice des actionnaires, une société qui en finisse avec le chômage et la précarité. C'est aussi cela qui se joue dans ce combat pour des retraites dignes. Le fatalisme n'est pas de mise, des solutions existent à condition de construire les rapports de forces nécessaires pour les imposer.